

BPJEPS APT : Activités Physiques pour Tous

BPJEPS APT

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport,

Activités Physiques pour Tous

Description

L'animateur ou l'éducateur BPJEPS APT conduit des actions de découverte et d'initiation à la pratique :

- d'activités physiques en espace naturel.
- et d'entretien corporel,
- puis pour finir des activités physiques à caractère ludique

Possibilités d'emploi du BPJEPS APT

- Au sein des collectivités locales (mairie, communautés de communes...)
- Auprès des associations proposant des activités d'entretien corporel ou des activités de pleine nature
- Dans les établissements d'activités physiques et sportives intégrant ces activités comme moyens de prévention pour la santé et de réduction des conduites à risques,
- Dans l'ensemble des structures promouvant les APS, telles que les centres de vacances, ou encore les bases de loisirs, l'hôtellerie de plein air, mais aussi les comités d'entreprise, centres de formation).

- Auprès du secteur scolaire, dans les écoles primaires ou bien un public d'enfants fréquentant les services péri-scolaire.
- des interventions sont possibles auprès d'un public en situation de handicap.

Organisation de la formation :

- La formation se déroule en alternance entre le centre de formation et les structures d'accueil avec un suivi tutorial.
- Il est donc demandé d'effectuer 4 stages : (1 stage aboutissant sur un projet d'animation / 1 stage ayant en support les activités physiques de pleine nature / 1 stage ayant en support les activités d'entretien corporel / 1 stage en école scolaire concernant les activités ludiques)
- Le volume horaire de formation est de 1144h dont 644h en organisme de formation

Les conditions d'accès à la formation

- Tout d'abord, il faut avoir plus de 18 ans et être titulaire du PSC1 (nous pouvons vous former)
- Puis, il faut valider les épreuves des Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF) (document à télécharger ci-dessous)
- Par la suite, il est nécessaire de passer les tests de sélection : Une partie théoriques et une partie pratique sont à effectuer. Concernant la partie théorique : Un QCM de culture générale, un QROC professionnel et un entretien de motivation seront donc proposés.

Au sujet de la partie pratique des tests de sélection, une activité physique d'entretien corporel et une activité ludique seront donc demandés.

- Enfin, il vous faudra suivre un positionnement qui permettra d'organiser et de personnaliser la formation pour chacun des candidats.

A noter, qu'il est possible d'associer le certificat complémentaire direction d'un Accueil Collectif de Mineurs en **supplément du BPJEPS APT, de fait cela augmente votre employabilité.**

Les instances d'Etat reconnaissant notre formation

- Formation habilitée par la DRJSCS des Hauts de France : <http://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr>
 - Diplôme délivré par le ministère des sports : <http://www.sports.gouv.fr>
 - Fiche RNCP : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr>
 - Demande ou renouvellement carte professionnelle : <https://eaps.sports.gouv.fr>
-

U Fichiers à télécharger

[CALENDRIER APT BEAUVAIS 18-19V2](#)

[dossier d'informations 2018 2019 BPJEPS APT Beauvais](#)

[PROGRAMME BPJEPS APT 2018](#)

BPJEPS sports collectifs

BPJEPS sports collectifs

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, Activités Sports Collectifs

Description

L'animateur ou l'éducateur BPJEPS sports collectifs conduit :

- Des entraînements aux premiers niveaux de compétition dans sa mention
- et des actions d'initiation dans l'ensemble des activités sports collectifs

Possibilités d'emploi

- Au sein des collectivités locales (mairie, communautés de communes...)
- Auprès des associations proposant des activités sports collectifs
- Dans les établissements d'activités physiques et sportives intégrant ces activités comme moyens de prévention pour la santé et de réduction des conduites à risques
- Dans l'ensemble des structures promouvant les APS, telles que les centres

de vacances, ou encore les bases de loisirs, l'hôtellerie de plein air, mais aussi les comités d'entreprise et les centres de formation.

- Auprès du secteur scolaire, dans les écoles primaires ou bien un public d'enfants fréquentant les services péri-scolaire.
- En dernier lieu des interventions sont possibles auprès d'un public en situation de handicap.

Organisation de la formation :

- La formation se déroule en alternance entre le centre de formation et une structure d'accueil avec un suivi tutoral.
- Le volume horaire de formation est de 845h dont 511h en organisme de formation
- Ainsi il est demandé aux stagiaires d'effectuer 4 stages.

Les conditions d'accès à la formation

- Tout d'abord, il faut avoir plus de 18 ans et être titulaire du PSC1 (nous pouvons vous former)
- Puis, il faut valider les épreuves des Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF) (document à télécharger ci-dessous)
- Par la suite, il est nécessaire de passer les tests de sélection : Une partie théoriques et une partie pratique sont à effectuer. Concernant la partie théorique : Un QCM de culture générale, un QROC professionnel et un entretien de motivation seront donc proposés.
- Enfin, il vous faudra suivre un positionnement qui permettra d'organiser

et de personnaliser la formation pour chacun des candidats.

A noter qu'il est possible d'associer le certificat complémentaire direction d'un Accueil Collectif de Mineurs en **supplément du BPJEPS ASC, de fait cela augmente votre employabilité.**

Les instances d'Etat reconnaissant notre formation

- Formation habilitée par la DRJSCS des Hauts de France : <http://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr>
 - Diplôme délivré par le ministère des sports : <http://www.sports.gouv.fr>
 - Fiche RNCP : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr>
 - Demande ou renouvellement carte professionnelle : <https://eaps.sports.gouv.fr>
-

U Fichiers à télécharger

- [dossier d'informations 2018 2019 BPJEPS ASC](#)
- [programme BPJEPS ASC](#)
- [Calendrier ASC 2018-2019](#)

BPJEPS AF (ex AGFF) : Activités de la Forme

BPJEPS AF (ex AGFF) : Activités de la Forme

Le BPJEPS AF (ex AGFF) est composé de deux options : Cours Collectifs et Haltérophilie / Musculation. Il est possible de suivre les deux options la même année de formation ou l'une des deux.

Description BPJEPS AF (ex AGFF)

L'éducateur conduit des actions de :

BPJEPS AF Option cours collectifs :

- De fitness / renforcement musculaire (avec poids de corps et petits matériels)
- Ainsi que, des activités de cardio training sous support musical

BPJEPS AF Option Musculation / Haltérophilie :

- De l'Haltérophilie et de la musculation
- Mais aussi du Crossfit
- A noter également que cette option qui permet d'animer un groupe avec des appareils de musculation avec charges

Possibilités d'emploi

- Au sein des centres de remise en forme
- Auprès des associations proposant des activités de la forme
Mais aussi dans des établissements d'activités physiques et sportives intégrant les Activités de la Forme comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risques,
- Collectivités locales
- Dans l'ensemble des structures promouvant les APS, telles que les centres de vacances, ou encore les bases de loisirs, l'hôtellerie de plein air, mais aussi les comités d'entreprise et les centres de formation.
- En dernier lieu des interventions sont possibles auprès d'un public en situation de handicap.

Organisation de la formation

▪ **Double option :**

La formation se déroule en alternance entre le centre de formation et une structure d'accueil avec un suivi tutoral.

Le volume horaire de formation est de 1328,5h dont 738,5h en organisme de formation

▪ **Option cours collectifs**

La formation se déroule en alternance entre le centre de formation et une structure d'accueil avec un suivi tutoral.

Le volume horaire de formation est de 1123h dont 623h en organisme de formation

▪ **Option Haltérophilie / Musculation**

La formation se déroule en alternance entre le centre de formation et une structure d'accueil avec un suivi tutoral.

Le volume horaire de formation est de 1123h dont 623h en organisme de formation

Les conditions d'accès à la formation

- Tout d'abord, il faut avoir plus de 18 ans et être titulaire du PSC1 (nous pouvons vous former)
- Puis, il faut valider les épreuves des Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF) (document à télécharger ci-dessous)
- Par la suite, il est nécessaire de passer les tests de sélection :

Une partie théoriques et une partie pratique sont à effectuer.

Concernant la partie

théorique :

Un QCM de culture générale, un QROC professionnel et un entretien de motivation seront donc proposés.

Au sujet de la partie pratique en cours collectifs :

Une épreuve de création personnelle (voir dossiers d'informations ci dessous)

Des tests de sélection sont également proposés en haltérophilie que vous trouverez dans le dossier d'informations ci dessous

- Enfin, il vous faudra suivre un positionnement qui permettra d'organiser et de personnaliser la formation pour chacun des candidats.

En cours d'habilitation par la DRJSCS des hauts de France

**LES INSTANCES D'ETAT
RECONNAISSANT NOTRE FORMATION**

- Formation habilitée par la DRJSCS des Hauts de France

: <http://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr>

- Diplôme délivré par le ministère des sports : <http://www.sports.gouv.fr>
 - Fiche RNCP : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr>
 - Demande ou renouvellement carte professionnelle : <https://eaps.sports.gouv.fr>
-



Fichiers à télécharger

- [dossier d'inscription et d'informations 2018 2019 BPJEPS AF](#)
 - [PROGRAMME BPJEPS AF 2018](#)
-

BPJEPS AAN : Activités Aquatiques et de la Natation

Formation de Maitre Nageur

BPJEPS AAN : Activités Aquatiques et de la Natation

- Le BPJEPS AAN permet d'obtenir le titre de Maitre Nageur, et de devenir

éducateur des activités de la natation : des écoles de natation aux activités d'éveil, en passant par la natation scolaire et l'Aquagym .

- La formation se déroule en alternance entre le centre de formation et une structure d'accueil avec un suivi tutorial.
- Cette formation est intégrée au programme régional de formation du Conseil Régional des Hauts de France, elle bénéficie du soutien financier de la région Hauts de France et de l'Union Européenne.

Pour entrer en formation

- Tout d'abord il faut avoir plus de 18 ans et d'être titulaire du BNSSA ([nous pouvons vous former](#))
- Puis, il faut valider les épreuves des Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF) (document à télécharger ci-dessous) ce qui correspond à un 800m en moins de 16min

- Par la suite, il est nécessaire de passer les tests de sélection : Une partie théoriques et une partie pratique sont à effectuer.

Concernant la partie théorique : Un QCM de culture générale, un QROC professionnel et un entretien de motivation seront donc proposés.

Au sujet de la partie pratique, un 100m 4 nages est à effectuer

- Enfin, il vous faudra suivre un positionnement qui permettra d'organiser et de personnaliser la formation pour chacun des candidats.

Vous pouvez télécharger toutes les pièces nécessaires à votre inscription ci dessous.

Nous vous invitons à nous contacter et prendre un rendez vous pour un entretien

individuel.

Les instances d'Etat reconnaissant notre formation

- Formation habilitée par la DRJSCS des Hauts de France : <http://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr>
 - Diplôme délivré par le ministère des sports : <http://www.sports.gouv.fr>
 - Fiche RNCP : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr>
 - Demande ou renouvellement carte professionnelle : <https://eaps.sports.gouv.fr>
-

U Fichiers à télécharger

CAEP MNS : Maitre Nageur

Sauveteur

CAEP MNS : Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur

Descriptif du CAEP MNS :

Le CAEP MNS est un certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur. Ce certificat atteste donc aux personnes titulaires d'un diplôme conférant le titre de maître-nageur-sauveteur, de continuer à présenter les garanties suffisantes en matière de sauvetage aquatique et de sécurité des publics.

Obligation légale :

Le CAEP est à passer avant le 31 décembre de la cinquième année suivant l'obtention du diplôme ou du précédent passage du CAEP.

Organisation du contrôle continu

Ainsi, au regard des exigences légales, l'association FORME organise un CAEP MNS à Beauvais les 5-6-7 novembre 2018 à l'aquaspace de Beauvais. Vous avez donc la possibilité de télécharger le dossier d'inscription ci dessous.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 4 septembre 2018.

LES INSTANCES D'ETAT RECONNAISSANT NOTRE FORMATION

- Formation habilitée par la DRJSCS des Hauts de France : <http://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr>
 - Contrôle continu répondant à une obligation du code du sport : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000031428967>
 - Demande ou renouvellement carte professionnelle : <https://eaps.sports.gouv.fr>
-

U Fichiers à télécharger

- [CAEPMNS_dossier_inscription_FORME](#)
-
-

BNSSA nageur sauveteur

Formation BNSSA nageur sauveteur

BNSSA : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Descriptif BNSSA nageur sauveteur

Le titulaire du BNSSA nageur sauveteur, confère à son titulaire de surveiller les espaces de baignade contre rémunération.

Le nageur sauveteur devant porter secours en cas de besoin, il est donc inclus dans cette formation le [PSE1](#) qui permet l'utilisation de matériel de secours.

Emplois

Le titulaire du BNSSA peut proposer ses services auprès :

- Des collectivités territoriales
- puis des campings
- et enfin auprès des piscines privées

Fonctions

- Assure la surveillance des espaces de baignade.
- Et porte secours aux potentielles victimes

Formation

Piscine de Compiègne, zac de Mercières : les mercredis et vendredis, de 19h30 à 21h00.

Il est obligatoire d'obtenir le BNSSA pour s'inscrire en [BPJEPS AAN](#) et devenir Maître Nageur.

Début de la formation :

27 septembre 2018 à la piscine de Compiègne

Examens : date à définir

Les épreuves

Premièrement un parcours de sauvetage de 100m est à réaliser.

Puis s'en suit un parcours de 250m avec palmes masque et tuba.

Une assistance à une personne en difficulté est également à réaliser

Pour finir un QCM est distribuer aux candidats. Ce QCM est essentiellement orienté sur des questions règlementaires.

Recyclage

le recyclage du BNSSA s'effectue tous les 5 ans.

Aussi vous avez la possibilité de profiter des créneaux d'entraînements.

Fichier à télécharger

- [Fiche inscription 2018.BNSSA](#)

Les instances d'Etat reconnaissant notre formation

- Formation reconnue par le ministère de l'intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr>
- Diplôme délivré par la préfecture de l'Oise : <http://www.oise.gouv.fr>
- Demande ou renouvellement carte professionnelle : <https://eaps.sports.gouv.fr>

CC ACM : Certificat Complémentaire Direction d'un accueil collectif de mineurs

CC ACM : Certificat Complémentaire Direction d'un accueil collectif de mineurs

Les compétences :

Le certificat complémentaire à un BPJEPS accueil collectif de mineurs, permet d'appréhender le rôle et les missions d'un directeur d'un accueil collectif de mineurs, ce qui nécessite des compétences :

- tout d'abord, dans l'établissement du projet pédagogique
- puis l'animation et la gestion personnel
- mais aussi, dans la gestion du centre de vacances ou de loisirs en maîtrisant les aspects d'ordre réglementaire
- Et enfin, dans l'acquisition d'outils méthodologiques propres à la mise en place d'une organisation de séjour type Centre de Vacances ou de Loisir

Conditions d'accès :

- Etre titulaire d'un BPJEPS
- ou bien être en cours de formation d'un [BPJEPS](#) permettant de suivre cette UCC

Dates clés :

- Les inscriptions se terminent au 15 janvier de chaque année
- puis les sélections et le Positionnement se dérouleront durant la troisième semaine du mois de Janvier

Cette formation de 238 heures comprend

98 heures de formation qui se déroule en trois temps

- tout d'abord, une semaine fin février
- puis, une semaine début Mai
- pour finir, une semaine début septembre

et 140 heures de stage :

- Premièrement un stage de 35 heures d'immersion est demandé aux stagiaires durant les vacances de printemps
- Puis 105 heures de stage en situation de directeur ou directeur adjoint dans une structure d'accueil collectif de mineurs avec un minimum de 14 jours consécutifs

les possibilités d'emploi

- Au sein des collectivités locales (mairie, communautés de communes...)
- ou, auprès des associations proposant des centres de loisir

Les équivalences

Le certificat complémentaire direction d'un accueil collectif de mineurs est la version professionnelle du BAFD.

Tout comme, le BPJEPS LTP il permet sur une formation de 138h00 d'être directeur d'un accueil collectif de mineurs.

Les instances d'Etat reconnaissant notre formation

- Formation habilitée par la DRJSCS des Hauts de France : <http://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr>
 - Diplôme délivré par le ministère des sports : <http://www.sports.gouv.fr>
 - Fiche RNCP : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr>
-

U Fichiers à télécharger

- [Programme de la formation](#)
-

PSC1 : Prévention et Secours Civiques niv.1 (ex AFPS)

PSC1 : Prévention et Secours Civiques niveau 1

Le PSC1 est un diplôme de secourisme qui remplace l'ancienne AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours).

Cette formation PSC1 vous apprendra à réagir face à des situations de la vie quotidienne: malaise, traumatismes, perte de connaissance, arrêt cardiaque, etc. Tout au long de la session, vous alternerez entre échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation.

Informations

Il n'y a pas de pré-requis pour suivre la formation PSC 1, aucune connaissance préalable n'est nécessaire. A partir de 10 ans, tout le monde peut suivre cette formation.

- Le PSC1 est un pré-requis obligatoire pour passer les concours de l'éducation nationale.
- Le PSC1 pré- requis obligatoire pour passer les exigences préalables à l'entrée en formation [BPJEPS](#)

Le programme

Les situations d'accident sont abordées en huit modules :

- La protection
- L'alerte
- La victime s'étouffe
- La victime saigne abondamment
- La victime est inconsciente
- La victime ne respire pas

- La victime se plaint d'un malaise
- La victime se plaint après un traumatisme (plaie, brûlure, atteinte des os et des articulations...)

Un certificat de compétences est délivré, aux personnes ayant participé activement à l'ensemble de cette session.

Ce certificat est reconnu par les services de l'Etat.

Dates

- Une formation est généralement organisée par mois. Nous contacter.
- Le cours aura lieu de 9h00 à 17h00.

Lieu

56 avenue de Flandres à Entrées St Denis dans l'Oise
Salle de la piscine de Compiègne, Zac de Mercières ou Estrées-St-Denis.

Remarque :

Prévoir des vêtements permettant d'être à l'aise.

Premiers Secours en Équipe 1 et 2 + formation continue

PSE1 et 2 : Premiers Secours en Equipe, niveau 1 et 2 + formation

continue

Prochaines formations continues premiers secours en équipe :

15 mai

Piscine intercommunale / Rue du collège / 60350 COULOISY

PSE1 : Premiers Secours en Equipe, niveau 1

Anciennement AFCPSAM : Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours Avec Matériel.

Objectif du PSE1

Acquérir des compétences supplémentaires pour pratiquer les premiers secours en équipe, utiliser du matériel de secours professionnels (colliers cervicaux, oxygénothérapie...), améliorer la prise en charge de la victime.

Public concerné

Citoyen souhaitant se perfectionner en secourisme

Personne souhaitant contribuer à la prise en charge de postes de secours

Projet professionnel ayant pour objectif d'être [Maitre Nageur Sauveteur](#) ou [Nageur sauveteur](#)

L'obtention du PSE1 est obligatoire pour valider le [BNSSA](#).

La formation du PSE1

D'une durée de 35h minimum, cette formation associe phase théorique et pratique (prévoir des vêtements amples)

Cette formation vous apportera des compétences étendues pour vous occuper d'une victime au sein d'une équipe de secours, et veiller à ce que son état ne s'aggrave pas.

Le programme de la formation

- Les bilans
- Protection et sécurité
- Hygiène et asepsie
- Urgences vitales
- Malaises et affections spécifiques
- Traumatismes
- La réanimation cardio-pulmonaire
- Utilisation du plan dur

PSE2 : Premiers Secours en Equipe, niveau 2

Permet avec le PSE1, d'être équipier secouriste, de tenir des postes de secours

Formation de 28h00

Contenu de la formation :

1. Prendre en charge une personne :
 - présentant une affection ou une aggravation de sa maladie
 - victime d'une atteinte circonstancielle
 - présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel
2. Assurer, au sein d'une équipe :
 - l'immobilisation, totale ou partielle d'une personne victime d'un traumatisme du squelette
 - le relevage et le brancardage d'une victime en vue de son transport
3. De coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe.

Formation continue

D'une durée de 6 heures.

Le PSE 1 et PSE2 doivent être recyclés annuellement.

De nombreuses sessions de formation continue sont organisées chaque année.

BNMPS : Brevet National de Moniteur des Premiers Secours

Brevet National de Moniteur des Premiers Secours

Nouvelles appellations, pour devenir Moniteur des premiers secours vous devez suivre une formation PAE PSC de 50 heures.

Cette formation est divisée en deux parties: PIC et PAE PSC

Dates

Les 6,7,20,21 janvier 2018 PIC

Février 2018 pour le PAE PSC